

# Lucas DOT 4 Brake Fluid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30/06/2016 Date de révision: 12/07/2016 Version: 2.0



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Lucas DOT 4 Brake Fluid  
Code du produit : 10827

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lucas Oil Products, Inc  
302 North Sheridan Street  
92880-2067 Corona, California - USA  
T (951) 270-0154 - F (951) 270-1902  
[GHewgill@lucasoil.com](mailto:GHewgill@lucasoil.com) - [www.LucasOil.com](http://www.LucasOil.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (951) 493-1149 (951) 847-5949 7:00A.M. to 5:00P.M. Monday thru Friday

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121	
France	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amélie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080	
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824	
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 H373  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# Lucas DOT 4 Brake Fluid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol; Diethylene glycol; ethanol, 2-methoxy; Diethanolamine

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection  
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise  
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)  
P330 - Rincer la bouche  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser  
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Toxicité aiguë inconnue (CLP: Classification, étiquetage, emballage.) - FDS :

45,3% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par ingestion inconnue  
45,3% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par contact cutané inconnue  
45,3% percent of the mixture consists of ingredient(s) of unknown acute inhalation (dust/mist) toxicity

Dangers pour l'environnement aquatique inconnus (CLP) :

contient 45 % de composants ayant un facteur inconnu de dangerosité pour l'environnement aquatique

### 2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol	(n° CAS) 143-22-6 (Numéro CE) 205-592-6 (Numéro index) 603-183-00-0	40 - 60	Eye Dam. 1, H318
Triethylene Glycol Monomethyl Borate Ester	(n° CAS) 71243-41-9	20 - 40	Skin Irrit. 2, H315
Diethylene glycol	(n° CAS) 111-46-6 (Numéro CE) 203-872-2 (Numéro index) 603-140-00-6 (N° REACH) 01-2119457857-21	20 - 40	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
Triethylene glycol	(n° CAS) 112-27-6 (Numéro CE) 203-953-2	0 - 5	Non classé

# Lucas DOT 4 Brake Fluid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Diethanolamine	(n° CAS) 111-42-2 (Numéro CE) 203-868-0 (Numéro index) 603-071-00-1	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373
2,6-Di-tert-Butyl-4-sec-Butylphenol	(n° CAS) 17540-75-9 (Numéro CE) 241-533-0	0,2 - 0,4	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol	(n° CAS) 143-22-6 (Numéro CE) 205-592-6 (Numéro index) 603-183-00-0	( 20 =<C < 30) Eye Irrit. 2, H319 ( C >= 30) Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, reins, système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par voie orale).
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Poison.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Les petits feux: de la mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Incendies importants : Eau pulvérisée. Projetez d'abondantes quantités d'eau sur l'incendie en restant à distance.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
- Danger d'explosion : Vapeurs inflammables plus lourdes que l'air/risque d'accumulation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les structures et récipients adjacents au jet d'eau pour protéger et prévenir toute ignition.
- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. EN469.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une ventilation appropriée.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.

# Lucas DOT 4 Brake Fluid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser de petites fuites ou pertes s'accumuler sur les surfaces de marche.

Procédés de nettoyage : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.

Autres informations : Risque de glissade sur la matière renversée.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Hygroscopique.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. zinc. Métaux.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Diethanolamine (111-42-2)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	3 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Éviter les éclaboussures. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Des douches de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. gants en caoutchouc nitrile. Viton. Caoutchouc au butyle. Fluoroelastomère (FKM) . EN374

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Utiliser des lunettes de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux par projections. En cas de risque de projection de liquide : Ecran facial. EN166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Appareil respiratoire de protection intégral. Respirateur à air si on travaille dans un espace confiné

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher toute fuite ou déversement. Empêcher tout ruissellement d'eau contaminée.

# Lucas DOT 4 Brake Fluid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: jaune clair.
Odeur	: doux. Sucré(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7 - 11
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: < -50 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 232 °C
Point d'éclair	: 121 °C
Température d'auto-inflammation	: 310 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0,09 hPa @ 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: > 5
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,00106 g/cm <sup>3</sup> @ 15.6 °C
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 2 mm <sup>2</sup> /s @ 100 °C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. zinc. Métaux.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Formaldéhyde. Formic acid.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

ATE CLP (voie orale)	876,927 mg/kg de poids corporel
<b>2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol (143-22-6)</b>	
DL50 orale rat	5170 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3540 mg/kg

# Lucas DOT 4 Brake Fluid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

<b>Diethylene glycol (111-46-6)</b>	
DL50 cutanée rat	13300 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,6 mg/l/4h
<b>Triethylene glycol (112-27-6)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 orale	> 16 ml/kg
DL50 cutanée lapin	non-toxic
CL50 inhalation rat (mg/l)	5,14 mg/kg
<b>Diethanolamine (111-42-2)</b>	
DL50 orale rat	1100 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Diethanolamine (111-42-2)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	14 mg/kg de poids corporel/jour 14 mg/kg female; 25 mg/kg male
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	mg/kg de poids corporel/jour
Danger par aspiration	: Non classé
<b>Lucas DOT 4 Brake Fluid</b>	
Viscosité, cinématique	2 mm <sup>2</sup> /s @ 100 °C

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Lucas DOT 4 Brake Fluid</b>	
CL50 poisson 1	> 590 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 10 mg/l 48 h
<b>Diethylene glycol (111-46-6)</b>	
CL50 poisson 1	75200 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l
<b>Triethylene glycol (112-27-6)</b>	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l
<b>Diethanolamine (111-42-2)</b>	
CL50 poisson 1	1460 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	30,1 mg/l 48 h
ErC50 (algues)	2,2 mg/l 96 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Lucas DOT 4 Brake Fluid</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
<b>Diethylene glycol (111-46-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
<b>Triethylene glycol (112-27-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
<b>Diethanolamine (111-42-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

# Lucas DOT 4 Brake Fluid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Lucas DOT 4 Brake Fluid	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
Diethylene glycol (111-46-6)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	100
Log Pow	-1,98
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
Triethylene glycol (112-27-6)	
BCF poissons 1	<=
Log Pow	-1,75 @ 25 °C
Diethanolamine (111-42-2)	
Log Pow	-1,71
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Lucas DOT 4 Brake Fluid	
Ecologie - sol	Mobile.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Lucas DOT 4 Brake Fluid	
PBT: pas encore évalué	
vPvB: pas encore évalué	
Composant	
(111-46-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non réglementé.  
N° ONU (IMDG) : Non réglementé.  
N° ONU (IATA) : Non réglementé.  
N° ONU (ADN) : Non réglementé.  
N° ONU (RID) : Non réglementé.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé.  
Nom d'expédition (IMDG) : Non réglementé.  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé.  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé.  
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé.

### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé.

### IATA

# Lucas DOT 4 Brake Fluid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé.

### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé.

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé.

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non réglementé.

#### - Transport maritime

Non réglementé.

#### - Transport aérien

Non réglementé.

#### - Transport par voie fluviale

Non réglementé.

#### - Transport ferroviaire

Non réglementé.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Composition/informations sur les composants.

Abréviations et acronymes:

	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.

# Lucas DOT 4 Brake Fluid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

	Code catalogue européen des déchets (CED)
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	TWA: Poids moyen
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.  
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Informations sur le fabricant .  
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Acute Tox. 4 (Oral)	H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

**SDS prepared by:** The Redstone Group, LLC.  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, Ohio, USA 43016  
614.923.7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*